



Loyer payé annuellement et bail annuel

Par **moka075**, le **25/03/2009** à **22:22**

Bonjour,

Je suis étudiante et loue mon appartement depuis 3 ans dans une résidence privée. Les baux sont d'une durée d'un an. Vu que je n'ai pas de revenu, ma mère devait payé mon loyer chaque mois et je devais avoir une autre personne qui se porte caution. Je n'ai pas pu alors demandé à mon entourage. Ils m'ont alors demandé de payer UN AN de loyer (+ frais de dossier) chaque 1^{er} Aout debut de mon bail ! Or ca fait 3 ans que mon logement est inhabité du 31 mai au 15 septembre sous loué mon appartement ou proposer à mon gestionnaire de lui laisser le environ. Je quitte définitivement cet appartement le 15 mai car cela me revient trop cher. Mon bail se finit le 31 juillet.

A-t on le droit de faire payer un an de loyer ? Puis je faire quelquechose pour récupérer ces 2 mois non habitué ? puis je 15 mai afin qu'il le reloue et me dédommage ? D'autant plus que l'été les appartement sont loués à la semaine à des particuliers

Quels sont mes droits ?

Merci de vos réponses